

Barème des tarifs 2021

1. Missions et projets de développement

Liste des prix pour:

- Les projets de développement des applications concernant les produits et services postaux
- Les missions sur site pour effectuer des enquêtes, des installations, des formations et des activités de conseil concernant les produits postaux et financiers

2. Services financiers

Liste des prix pour la gamme de produits financiers développée par le Centre de technologies postales.

3. Services postaux et douaniers

Liste des prix pour la gamme de produits postaux et douaniers développée par le Centre de technologies postales.

Références bancaires

Crédit Suisse - 3000 Berne 1 (SUISSE)	
Numéro de compte	143996-61-10
Code SWIFT	CRESCHZZ80A
Clearing	4835
IBAN	CH48 0483 5014 3996 6101 0

Adresse

Pour tout complément d'information, veuillez contacter:

Direction du Centre de technologies postales – Appui à la gestion

Adresse:

Centre de technologies
postales Union postale
universelle Bureau
international
Weltpoststrasse 4
3015
BERNE
SUISSE

Téléphone: +41 31 350 31 11

Télécopie: +41 31 352 43 23

Courriel: CTP.Facturation@upu.int

1. Missions et projets de développement en 2021

1.1 Projets de développement

Pour les non-membres de la Coopérative télématique, un supplément de 30% sera appliqué.

Domaine	Coûts journaliers (en francs suisses)
---------	---------------------------------------

(1) Durant les week-ends (du vendredi à 19 heures jusqu'au lundi à 7 heures, heure suisse), un supplément 25% sera facturé pour les permanences entre 7 et 19 heures et de 50% pour les permanences entre 19 et 7 heures.

Développeur/testeur/rédacteur technique	730.00
Développeur/testeur/rédacteur technique externes	1'150.00
Gestion de projet/permanence assistance ⁽¹⁾	850.00

1.2 Mission

Pour les non-membres de la Coopérative télématique, un supplément de 30% sera appliqué.

Activité	RNB	Tarif de consultation par jour-personne (en francs suisses)	Tarif spécial de consultation pour les projets de plans de développement régional, par jour-personne (en francs suisses)
Tous types de mission	1 ou 2	760.00	760.00
Évaluation, mise en œuvre et extensions (nouvelles fonctionnalités)	3	600.00	500.00
	4	500.00	450.00
Missions de suivi (formation opérationnelle et technique, migrations)	3 ou 4	450.00	450.00

- Les tarifs de mission seront calculés sur la base de la catégorie de revenu national brut (RNB) du pays ([classification de la Banque mondiale](#))
- Les tarifs d'une visite sur site standard pour IPS sont calculés pour douze jours-personnes et cinq jours sur place
- Les tarifs d'une mission standard de mise en œuvre d'IPS sont calculés pour vingt jours-personnes et dix jours sur place
- Les tarifs d'une mission standard de mise en œuvre du système de déclaration en douane (CDS) sont calculés pour huit jours-personnes et cinq jours sur place
- Les tarifs d'une mission standard de mise en œuvre de STEFI sont calculés pour quatorze jours-personnes et quatre jours sur place
- Les tarifs relatifs aux missions de suivi doivent être calculés en fonction de la préparation nécessaire, de la charge de travail sur site et du suivi de la mission sur la base des tarifs journaliers
- L'indemnité journalière de subsistance et les frais de transport seront facturés en sus
- L'indemnité journalière de subsistance est basée sur le barème de la Commission de la fonction publique internationale (icsc.un.org)
- Les frais de formation à Berne (préparation incluse) seront facturés par jour de consultation et partagés entre les membres des opérateurs participants
- Les projets et méthodologies des plans de développement régional sont consultables sur le site Web de l'UPU (www.upu.int)

2. Services financiers 2021

2.1 IFS - IFS sur le nuage partagé – STEFI (Frais en francs suisses)

Pour les non-membres de la Coopérative télématique, un supplément de 30% sera appliqué.

IFS, IFS sur le nuage partagé, STEFI ou connecteur d'API UPU-IP

(1) Groupe relatif au revenu national brut (RNB) par habitant ([classification de la Banque mondiale](#)). Les territoires appartenant au groupe RNB de niveau 1 seront classés dans le groupe RNB de niveau 2.

(2) Le module national IFS est uniquement disponible avec les applications IFS et IFS sur le nuage partagé.

Groupe RNB (1)	Nombre d'années en production de IFS, IFS sur le nuage partagé ou STEFI (ou connecteur UPU-IP)					
	De la 1 ^{ère} année à la 5 ^e année	À partir de la 6 ^e année				Utilisation du module national IFS (2)
		< 1'000 (réduction de 75%)	1'000 < ... < 10'000 (réduction de 60%)	10'000 < ... < 30'000 (réduction de 20%)	≥30'000 (aucune réduction)	
RNB 1	2'500.00	7'000.00	11'200.00	22'400.00	28'000.00	28'000.00
RNB 2	2'500.00	4'500.00	7'200.00	14'400.00	18'000.00	18'000.00
RNB 3	2'500.00	3'000.00	4'800.00	9'600.00	12'000.00	12'000.00
RNB 4	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00	2'500.00

Produits complémentaires (frais annuels)

	Non-membres de la Coopérative télématique	Membres de la Coopérative télématique
QCS Finance	1'950.00	Gratuit
Interconnexion Eurogiro	Gratuit	
PPS*Clearing	Gratuit	
IFS sur le nuage partagé		
Infrastructure sur le nuage partagé	3'250.00	
Services sur le nuage partagé	6'250.00	
IFS mobile and IFS API	Gratuit	
Système de gestion de trésorerie (Cash Management System – CMS)	2'000.00	
Technologie (de transmission) VPN (Virtual Private Network)	pour IFS ou STEFI 2'400.00	
Utilisateurs supplémentaires de l'Active directory (> 5)	100.00	
API publique (par serveur externe avec certificat)	100.00	

IFS Domestic (module IFS national) (frais annuels) – pour IFS

(1) La validité d'un pack est d'une année calendaire. La combinaison de plusieurs packs est sous la responsabilité de l'opérateur désigné.

Frais liés au trafic des paiements postaux intérieurs (nationaux)

Gamme (nombre de paiements postaux)			Frais équivalents par paiement postal si le pack est entièrement utilisé
	Volume (paiements postaux)	Prix (CHF)	
Pack minimal (1)	10'000.00	1'000.00	0.10
Pack 1 (1)	10'000.00	1'000.00	0.10
Pack 2 (1)	25'000.00	2'200.00	0.088
Pack 3 (1)	50'000.00	4'000.00	0.08
Pack 4 (1)	100'000.00	7'500.00	0.075

Services en nuage

Les solutions informatiques de l'UPU peuvent être installées localement ou être fournies comme solutions de service logiciel (SaaS) via la plate-forme en nuage gérée par l'UPU. Les prix relatifs aux services en nuage varient en fonction de la configuration désirée et, en particulier, des demandes relatives au matériel informatique, au nombre d'utilisateurs concurrents et aux options visant à assurer pleinement les plans de continuité des activités. Chaque offre de service en nuage est, par conséquent, taillée sur mesure pour les postes qui les souhaitent. Le CTP a aussi défini une offre en « nuage partagé » dans le but de réduire les coûts au minimum, comme spécifié dans le tableau ci-dessus (produits complémentaires). N'hésitez pas à contacter le CTP pour plus d'informations.

2.2 POST*Net Finance (Frais en francs suisses)

Pour les non-membres de la Coopérative télématique, un supplément de 30% sera appliqué.

POST*Net Finance

Frais annuels		Coût par paiement postal
Gamme (nombre de paiements postaux internationaux sortants)		
De	à	
0	5'000	0.4000
5'001	10'000	0.2000
10'001	50'000	0.1000
50'001	100'000	0.0400
100'001	500'000	0.0200
500'001	1'000'000	0.0100
1'000'001	2'000'000	0.0030
2'000'001	Pas de plafond	0.000

2.3 Facturation - Services financiers

Règles de facturation et décisions concernant le déploiement d'IFS

Une fois l'application installée, l'opérateur désigné doit payer une redevance annuelle couvrant les frais de maintenance et de mise à jour. Une redevance annuelle est aussi appliquée pour l'utilisation du réseau POST*Net (les montants facturés aux utilisateurs se basent sur la quantité des messages échangés).

La date de l'installation sur site de l'application ne correspond pas forcément à la date de mise en œuvre de l'application (date de lancement de la production). La redevance annuelle court à compter du premier jour du mois suivant l'installation de l'application (frais calculés proportionnellement au montant de la redevance annuelle standard).

Frais annuels concernant les applications et les services

Les montants dus au titre des applications et des services sont exigibles chaque année, dans un délai de trente jours à compter de la date de la facture. Les factures sont envoyées chaque année en janvier. Elles correspondent aux montants dus pour l'année en cours. Les frais annuels couvrent les coûts liés à l'envoi automatique des nouvelles versions des logiciels proposés par le CTP.

Frais de communication en fonction du volume

Les frais de communication relatifs à POST*Net Finance sont facturés au moins une fois tous les trois mois.

Paiement des factures

Toutes les factures émises par le CTP doivent être réglées dans un délai de trente jours à compter de leur réception.

Important: procédure concernant les factures impayées

Sont considérées comme dettes arriérées toutes les factures relatives aux cotisations, aux contributions à un financement, aux redevances facturées selon la liste des prix et aux frais de licences qui n'ont pas été réglées dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date d'émission des factures. Au terme de ce délai, un intérêt est facturé pour toute dette arriérée. Le non-paiement des sommes dues est passible d'un intérêt dont le montant est crédité au budget du CTP et dont le taux est de 5% par an.

TVA (et autres frais supplémentaires)

Les frais n'incluent pas la TVA et/ou tout autres frais supplémentaires payés par le titulaire conformément à sa législation nationale.

3. Services postaux et douaniers 2021

3.1 IPS - PNG - PIMS - IPS.POST (Frais en francs suisses)

Pour les non-membres de la Coopérative télématique (opérateurs désignés), un supplément de 30% sera appliqué.

IPS et PIMS	IPS (PNG inclus)	PIMS
-------------	------------------	------

(1) Groupe relatif au revenu national brut (RNB) par habitant ([classification de la Banque mondiale](#)). Les territoires appartenant au groupe RNB de niveau 1 seront classés dans le groupe RNB de niveau 2.

(2) Les membres de la Coopérative télématique appartenant au groupe RNB de niveau 1 et ayant moins de 50 000 envois par an pour l'utilisation d'IPS seront reclassés dans le groupe RNB de niveau 2.

Groupe RNB(1)	Par serveur national	
1 - Revenu élevé(2)	36'000.00	2'000.00
2 - Revenu moyen supérieur	21'500.00	1'000.00
3 - Revenu moyen inférieur	16'000.00	500.00
4 - Revenu bas et pays les moins avancés	7'500.00	0.00

IPS.POST	
Pour un maximum de 6'000 envois sortants par classe de courrier et de 20 utilisateurs	2'300.00
Utilisateurs supplémentaires (> 20 utilisateurs), par nouvel utilisateur	200.00
Envois sortants supplémentaires par catégorie de courrier (> 6'000 envois), par envoi	0.10

Produits complémentaires			
		Non-membres de la Coopérative télématique	Membres de la Coopérative télématique
QCS mail		1'950.00	Gratuit
GTT (Global Track and Trace)		Gratuit	
Technologie (de transmission) VPN (Virtual Private Network)	Pour IPS ou PNG	2'400.00	
Serveurs supplémentaires connectés au serveur national	Pour IPS	2'000.00	
IPS Web Client par serveur	Pour IPS	3'500.00	
IPS Web tracking	Pour IPS	1'000.00	
Scanner portable	Pour IPS	3'000.00	
API publique (par serveur externe avec certificat)		100.00	

3.2 Système de déclaration en douane (CDS) (Frais en francs suisses)

Pour les non-membres de la Coopérative télématique (opérateurs désignés), un supplément de 30% sera appliqué. Pour tous les utilisateurs avec leur boîte aux lettres EDI pour les messages de douane (xx501) sur des réseaux autres que POST*Net, les frais annuels du CDS sont égaux aux frais plafonnés (= frais annuels maximaux). Les déclarations faites en phase de test ne seront pas facturées.

La tarification du CDS est répartie en trois options.

Option 1

Utilisation complète de l'application.

Frais de volume annuel pour les utilisateurs du CDS sur POST*Net

Frais de volume par déclaration (code à barres S10) (reçue ou envoyée) inclus: transport sur POST*Net pour tous les messages (ITMATT, CUSITM, CUSRSP)

Groupe RNB	Frais annuels plafonnés	Pour utilisateurs IPS et non-utilisateurs IPS	
		Frais par déclaration (entrante/sortante)	Nombre équivalent de déclarations lorsque le plafond est atteint
1 - Revenu élevé	28'000.00	0.04	700'000
2 - Revenu moyen supérieur	18'000.00	0.04	450'000
3 - Revenu moyen inférieur	7'000.00	0.04	175'000
4 - Revenu bas et pays les moins avancés	3'000.00	0.04	75'000

Option 2

«CDS en tant que générateur EDI» peut être fourni avec CDS.POST, CDS local et CDS Cloud.

Frais de volume annuel pour les utilisateurs du CDS sur POST*Net

Frais de volume par déclaration (code à barres S10) (reçue ou envoyée) inclus: transport sur POST*Net pour tous les messages (ITMATT, CUSITM, CUSRSP)

Groupe RNB	Frais annuels plafonnés	Pour utilisateurs IPS et non-utilisateurs IPS	
		Frais par déclaration (entrante/sortante)	Nombre équivalent de déclarations lorsque le plafond est atteint
1 - Revenu élevé	28'000.00	0.03	933'334
2 - Revenu moyen supérieur	18'000.00	0.03	600'000
3 - Revenu moyen inférieur	7'000.00	0.03	233'334
4 - Revenu bas et pays les moins avancés	3'000.00	0.03	100'000

Option 3

Accès aux API CDS uniquement

Produit/Service	Coût unitaire	Plafond financier (annuel)	Limites techniques
<i>1) Client signifie: point d'accès appeler l'API UPU (au sein de l'opérateur désigné lui-même ou auprès de ses partenaires, p. ex. de gros expéditeurs)</i>			
API commerce électronique pour: - Recherche des codes du Système harmonisé (SH) - Interdictions et restrictions - Exactitude des adresses postales	0.01 CHF/clic si abonnement à un service 0.02 CHF/clic si abonnement à deux ou à trois services 100 CHF/client(1) pour certificat X.509 pour accéder à l'API	Aucun	Aucun (le service est uniquement disponible via le nuage du CTP)

CDS.POST

Les principes ci-après sont proposés:

- Volume: utilisation du plafond financier pour les pays du groupe RNB de niveau 1 (actuellement 700'000 déclarations par an) comme limite technique correspondante imposant le passage à CDS.POST. Dans ces cas, les opérateurs seraient invités à envisager soit CDS Local ou CDS Cloud au lieu de CDS.POST.
- Nombre d'utilisateurs: même que pour IPS.post, perception de frais supplémentaires si l'on dépasse 20 utilisateurs

Application mobile pour la saisie de données électroniques préalables

Il n'y a pas de prix d'achat unique pour l'application.

Un montant de 500 CHF par an sera facturé aux postes pour la couverture des activités de support de 3^e niveau et la distribution sur Google Play Store.

Remarque: les postes sont en charge du support technique et autre pour les utilisateurs de l'application.

Services en nuage

Les solutions informatiques de l'UPU peuvent être installées localement ou être fournies comme solutions de service logiciel (SaaS) via la plate-forme en nuage gérée par l'UPU. Les prix relatifs aux services en nuage varient en fonction de la configuration désirée et, en particulier, des demandes relatives au matériel informatique, au nombre d'utilisateurs concurrents et aux options visant à assurer pleinement les plans de continuité des activités. Chaque offre de service en nuage est par conséquent taillée sur mesure pour les postes qui le souhaitent. N'hésitez pas à contacter le CTP pour plus d'informations.

Les utilisateurs seront répartis en trois groupes (niveaux). Le tableau ci-dessous montre les frais d'hébergement pour IPS Web Tracking sur l'infrastructure en nuage du CTP. Ces frais s'ajoutent aux frais annuels de l'extension IPS Web Tracking (v. plus haut):

IPS Web Tracking			
	Nombre d'événements par an		Installations du suivi Web IPS sur le nuage (en francs suisses par an)
	Envois	Dépêches comptables	
Niveau 1	0 < 1'000'000	0 < 100'000	800.00
Niveau 2	1'000'000 < 10'000'000	100'000 < 700'000	1'600.00
Niveau 3	> 10'000'000	> 700'000	3'200.00

3.3 Post*Net Mail (Frais en francs suisses)

Pour les non-membres de la Coopérative télématique (opérateurs désignés), un supplément de 30% sera appliqué. Pour les acteurs du secteur postal élargi, un supplément de 10% sera appliqué.

POST*Net mail

(1) La facturation appliquée aux utilisateurs se basera sur le volume de messages EDI transmis, correspondant à un montant supérieur à la redevance annuelle minimale de 500 CHF.

Frais d'utilisation du réseau POST*Net sans PNG		5'000.00
Frais annuels		Par kilo-octet (ko)
Facturation des messages EDI au format EDI FACT (annuelle)		0.027
Facturation des messages EDI au format XML (ITMATT, CUSITM et CURSP) (boîtes aux lettres xx501). Le prix des messages XML pour les utilisateurs du CDS est inclus dans le prix du CDS.		
Taille du message XML en ko	ko facturé sur POST*Net (non- utilisateurs du CDS)	
< = 10	1	
10 < x <= 40	2	
40 < x <= 100	8% de la taille du message XML	
100 < x <= 200	7% de la taille du message XML	
> 200	6% de la taille du message XML	0.027
Frais d'utilisation annuels minimaux (pour moins de 31 000 ko par an, soit 2583 ko par mois) (1)		500.00
Frais d'utilisation annuels maximaux (pour plus de 3 100 000 ko par an, soit 259 000 ko par mois)		84'000.00 (CHF7'000 par mois)
Services à valeur ajoutée Post*Net Mail (PNAVS) - Module de conversion de messages de fret - Module de conversion ICS2		Inclus dans les frais de POST*Net Mail, pas de frais supplémentaires

3.4 Facturation - Services postaux et douaniers

Règles de facturation et décisions concernant le déploiement d'IPS

Une fois l'application installée, l'opérateur désigné doit payer une redevance annuelle couvrant les frais de maintenance et de mise à jour. Une redevance annuelle est aussi appliquée pour l'utilisation du réseau POST*Net (les montants facturés aux utilisateurs se basent sur la quantité des messages échangés). La date de l'installation sur site de l'application ne correspond pas forcément à la date de mise en œuvre de l'application (date de lancement de la production). La redevance annuelle court à compter du premier jour du mois suivant l'installation de l'application (frais calculés proportionnellement au montant de la redevance annuelle standard).

Frais annuels concernant les applications et les services

Les montants dus au titre des applications et des services sont exigibles chaque année, dans un délai de trente jours à compter de la date de la facture. Les factures sont envoyées chaque année en janvier. Elles correspondent aux montants dus pour l'année en cours. Les frais annuels couvrent les coûts liés à l'envoi automatique des nouvelles versions des logiciels proposés par le CTP.

Frais de communication en fonction du volume

Les frais de communication relatifs à POST*Net Mail sont facturés au moins une fois tous les trois mois.

Paiement des factures

Toutes les factures émises par le CTP doivent être réglées dans un délai de trente jours à compter de leur réception.

Important: procédure concernant les factures impayées

Sont considérées comme dettes arriérées toutes les factures relatives aux cotisations, aux contributions à un financement, aux redevances facturées selon la liste des prix et aux frais de licences qui n'ont pas été réglées dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date d'émission des factures. Au terme de ce délai, un intérêt est facturé pour toute dette arriérée. Le non-paiement des sommes dues est passible d'un intérêt dont le montant est crédité au budget du CTP et dont le taux est de 5% par an.

TVA (et autres frais supplémentaires)

Les frais n'incluent pas la TVA et/ou tout autres frais supplémentaires payés par le titulaire conformément à sa législation nationale.

Acteurs du secteur postal élargi

En avril 2019, le Conseil d'exploitation postale a approuvé et le Conseil d'administration a entériné les principes de tarification de l'accès à certains produits et services informatiques de l'UPU par deux principaux acteurs du secteur postal élargi: les compagnies aériennes (et par extension les agents de traitement au sol) et les organisations douanières. Ces acteurs du secteur postal élargi sont actifs dans des segments essentiels de la chaîne logistique postale: le transport, la sécurité et le dédouanement à l'import et à l'export.

Le document CA C 2 2017.2–Doc 2. Annexe 3 identifie clairement les solutions informatiques suivantes:

- Post*Net Mail, PNG et QCS Mail, y compris les tableaux de bord relatifs à la production
- Système d'intégration de la chaîne logistique (SCIS)
- Interfaces de programmation d'applications publiques